

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INFOGRAPHIE – COMPOSITING**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

<p><b>CODE : 75 67 50 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFOGRAPHIE – COMPOSITING

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique ;
- ◆ d'utiliser de manière appropriée les techniques infographiques ;
- ◆ d'intégrer des images réelles ou virtuelles dans des décors réels ou virtuels et vice et versa ;
- ◆ de réaliser des effets spéciaux visuels à l'aide des techniques infographiques.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et des lois fondamentales qui régissent la lumière et la vision dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :*

- ◆ appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle, et réalisée sous forme de croquis et / ou collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- ◆ analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique et technique en la situant par rapport à un courant artistique connu ;

*en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :*

- ◆ récupérer et d'intégrer une illustration ou image ;

- ◆ produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ justifier les stratégies et méthodes utilisées ;

*face à un objet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques produire un croquis à main levée et en perspective de cet objet et d'y inclure les ombres ;*

*les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les principes de base de l'acoustique et en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde :*

- ◆ sélectionner des sons et de les importer dans un logiciel de traitement ;
- ◆ modifier des sons afin de leur donner une qualité professionnelle ;
- ◆ intégrer des effets spéciaux afin de créer une atmosphère sonore conforme à un rendu prédéfini ;
- ◆ finaliser un montage son sur un support adapté ;

*les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les principes de base de l'animation artistique, en tenant compte des lois de la physique du mouvement et en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde :*

- ◆ construire un scénario ;
- ◆ élaborer le story-board et son animation ;
- ◆ créer ou de collecter les éléments d'une animation infographique en respectant les techniques de base de l'animation artistique ;
- ◆ mettre en œuvre l'animation infographique à partir du sujet du scénario en respectant le story-board et les contraintes imposées.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Conception artistique de l'image », code : 61 12 04 U31 D1 , « Infographie - Création et retouche graphique », code : 75 67 41 U31 D1, « Conception de croquis à main levée », code : 61 12 01 U31 D1, « Infographie – Conception et réalisation sonore », code : 75 67 12 U31 D1 et « Infographie – Conception d'animation 2D », code : 75 67 09 U31 D1 dispensées dans l'enseignement supérieur de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Compositing : laboratoire	CT	S	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			40

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en se servant de techniques infographiques d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été définis :*

- ◆ d'effectuer des prises de vues spécifiques ;
- ◆ de mixer différentes sources d'images animées ou fixes ;
- ◆ de réaliser une composition intégrant différents formats d'images ;
- ◆ d'intégrer des éléments en utilisant des techniques infographiques (détourage animé, masque, couleur-clé, etc.).

## **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en se servant de techniques infographiques d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été définis*, de mixer et d'intégrer plusieurs sources d'images fixes ou animées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité,
- ◆ la qualité esthétique,
- ◆ la maîtrise de la production,
- ◆ l'adéquation des méthodes techniques.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Compositing : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.